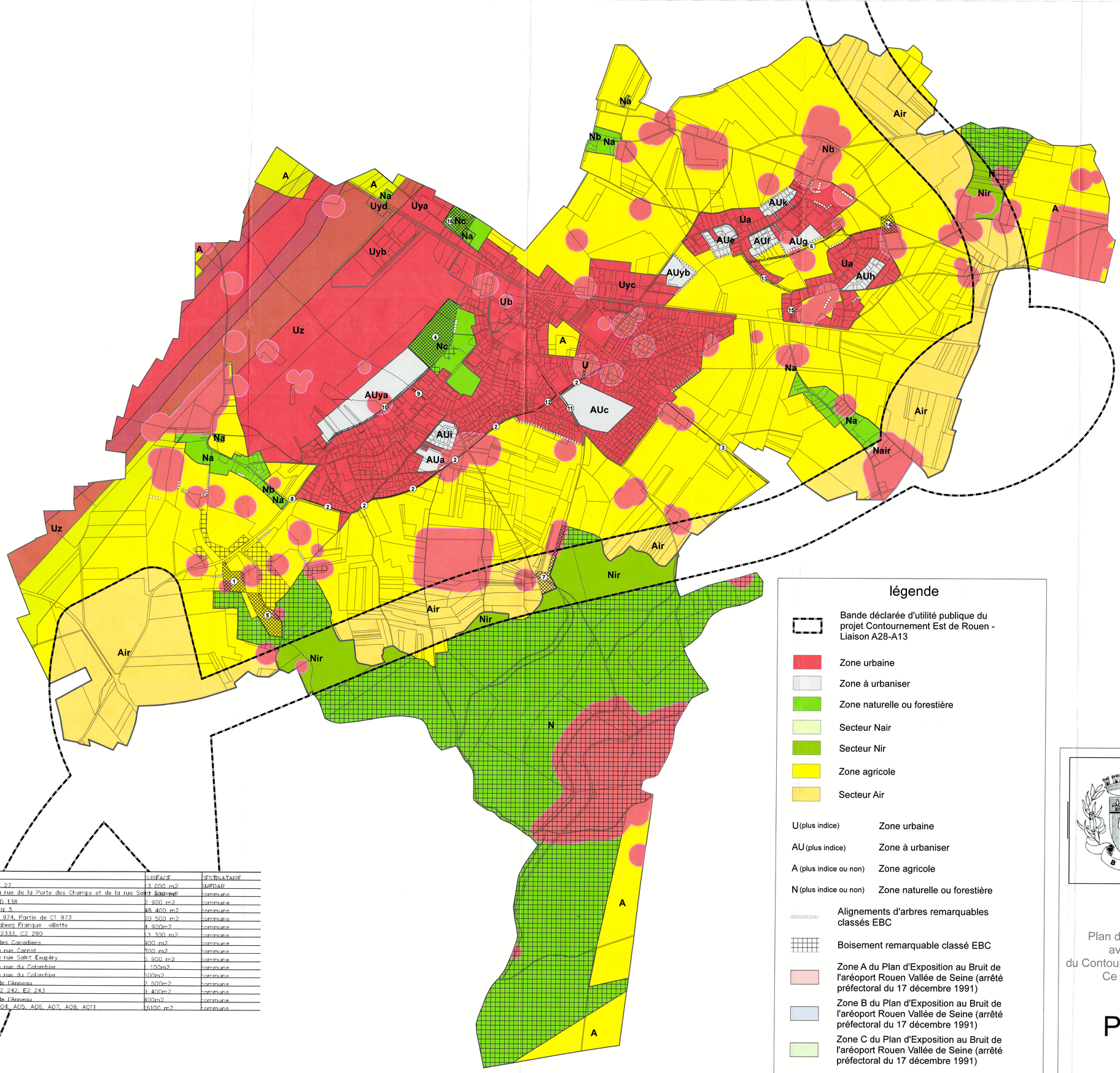

Emplacements réservés

N°	OBJET	PARCELLES	SURFACE	DESTINATAIRE
1	Réalisation d'un stockage tampon de déchets vet	Partie de Z 27	13 000 m2	SMEDAR
2	Elargissement de voirie	Côtés de la rue de la Porte des Champs et de la rue Saint Sauveur	1 500 m2	commune
3	Elargissement de voirie	Côtés de RD 138	2 900 m2	commune
4	Création d'un parc public et d'équipements publics	Partie de AN 3	48 400 m2	commune
5	Travaux sur la station d'épuration	C1 972, C1 974, Partie de C1 973	20 500 m2	commune
6	Aménagement hydraulique	Fonds de talweg Franque villette	4 900m2	commune
7	Aménagements hydrauliques	Partie de C2333, C2 290	13 300 m2	commune
8	Aménagement hydraulique et paysager	Côtés rue des Canadiens	900 m2	commune
9	Elargissement de voirie	Côtés de la rue Carnot	300 m2	commune
10	Elargissement de voirie	Côtés de la rue Saint Exupéry	5 900 m2	commune
11	Elargissement de voirie	Côtés de la rue du Colombier	1 100m2	commune
12	Elargissement de voirie	Côtés de la rue du Colombier	500m2	commune
13	Elargissement de voirie	Côtés rue de l'Anneau	2 500m2	commune
14	Aménagement hydraulique	Partie de E2 242, E2 243	9 400m2	commune
15	Elargissement de voirie	Côtés rue de l'Anneau	400m2	commune
16	Aménagement d'équipements sportifs	Partie de AO4, AO5, AO6, AO7, AO8, AO11	16100 m2	commune

** Ce plan n'est pas opposable en dehors de la bande déclarée d'utilité publique*

légende

- Bande déclarée d'utilité publique du projet Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13
- Zone urbaine
- Zone à urbaniser
- Zone naturelle ou forestière
- Secteur Nair
- Secteur Nir
- Zone agricole
- Secteur Air

U (plus indice)	Zone urbaine
AU (plus indice)	Zone à urbaniser
A (plus indice ou non)	Zone agricole
N (plus indice ou non)	Zone naturelle ou forestière

- Alignements d'arbres remarquables classés EBC
- Boisement remarquable classé EBC
- Zone A du Plan d'Exposition au Bruit de l'aréoport Rouen Vallée de Seine (arrêté préfectoral du 17 décembre 1991)
- Zone B du Plan d'Exposition au Bruit de l'aréoport Rouen Vallée de Seine (arrêté préfectoral du 17 décembre 1991)
- Zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aréoport Rouen Vallée de Seine (arrêté préfectoral du 17 décembre 1991)
- Espace de risque lié à une cavité souterraine

393480 Vu à la Section des Travaux Publics du Conseil d'État
26 SEP. 2017
Le Rapporteur

Commune de
BOOS

PLU

Plan de zonage après mise en compatibilité avec la déclaration d'utilité publique du Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13*
Ce plan ne vaut que pour les zonages modifiés par la MECDU

Plan de zonage
(commune entière)

échelle 1/7000